

Réunion plénière de l'AGORA

11 mai 2021

Compte rendu

Le 11 mai 2021 à 9h30, en visio-conférence, s'est réunie l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur convocation du Président de l'AGORA, Philippe VITEL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président de l'AGORA, Philippe VITEL, assure l'ouverture de cette assemblée et introduit la séance en rappelant que celle-ci concrétise le travail conduit depuis un an par le Bureau actuel de l'AGORA pour rénover cette instance de concertation et l'élargir à de nouveaux acteurs. Cette réunion est également importante car elle intervient pendant la consultation sur le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 sur lequel l'AGORA souhaite formuler un avis. Enfin, Monsieur VITEL insiste sur la nécessité de faire converger les politiques de l'eau avec celles du développement économique et de l'aménagement du territoire : « *l'AGORA est un outil qui va permettre la mise en œuvre opérationnelle du SRADDET, outil qui a toute son importance, tant les enjeux entre l'eau et l'aménagement du territoire sont cruciaux.* »

Monsieur VITEL donne ensuite la parole à Madame Gaëlle LE BLOA, médiatrice (agence GENOPE), recrutée pour l'animation de cette assemblée plénière en visio-conférence, accompagnée de Monsieur Joris DARPIN (facilitateur, agence AGORA Dazibao) et de Madame Emmanuelle KIENER, facilitatrice graphique, agence MANUKA).

Madame LE BLOA présente l'ordre du jour :

1. Table ronde introductive avec les présidents des Commissions thématiques ;
2. Évolution des instances de l'AGORA ;
3. Élections des membres du collège des collectivités au Bureau et présidence de Commissions ;
4. Échange sur l'avis de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027 ;
5. Point sur les contractualisations et programmations ;
6. Présentation des dernières publications ;
7. Prochaines étapes.

Madame LE BLOA précise qu'un outil collaboratif sera utilisé en complément du tchat de l'application de visio-conférence pour recueillir les contributions des participants, notamment sur le point de l'ordre du jour relatif à l'avis de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027.



1. Synthèse des propos de la table ronde introductive

A la question sur le retour d'expérience en tant que président de Commission thématique et membre du Bureau de l'AGORA :

- Monsieur **Yves WIGT**, président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance et de la Commission de l'AGORA "Gouvernances locales et Aménagement du territoire", indique que « *l'AGORA permet de créer du lien entre les acteurs du territoire et de dialoguer. Le SOURCE est un document de diagnostic précieux qui a nécessité une très importante concertation. Le portage par la Région d'une instance telle que l'AGORA est un marqueur politique fort sur l'enjeu stratégique que représente l'eau dans la région. La gouvernance sur la Durance est aussi au cœur des sujets majeurs et l'AGORA trouve là encore tout son intérêt pour faciliter le lien entre l'ensemble des acteurs* ».
- Madame **Cécile TRAMONTIN**, présidente du Syndicat mixte de la nappe de Crau et de la Commission de l'AGORA "Adaptation au changement climatique et patrimoine hydraulique", ajoute que « *l'investissement de la Région est fondamental sur la ressource : la place des grands aménagements sur notre territoire et les enjeux liés au changement climatique nécessitent une action proactive pour la gestion patrimoniale de l'eau. L'engagement et l'impulsion de la Région sont le point de départ d'une déclinaison et d'une organisation territoriale. Madame TRAMONTIN rappelle également « le grand chantier de l'hydraulique agricole qu'a constitué le pilotage du projet Prohydra 2028 qui a été au cœur de la présidence de cette commission* ».
- Monsieur **Jacques ESPITALIER**, Vice-président du Parc naturel régional du Verdon et président de la Commission de l'AGORA "Innovation biodiversité et solidarités" conclue que « *après un démarrage en douceur qui a permis la mobilisation des acteurs locaux autour du sujet de la ressource en eau, un grand nombre d'entre eux ont voté petit à petit la Charte régionale de l'eau. Un important travail de concertation a été fait auprès des acteurs de l'aménagement du territoire et des intercommunalités, mais la solidarité autour des questions de multiusages de l'eau est encore à conforter. L'investissement de la Région est à saluer et a contribué au changement des perceptions et des discours sur l'enjeu régional de l'eau* ».

A la question sur le besoin d'évolution des instances de l'AGORA :

- Monsieur **ESPITALIER** indique « *se réjouir de l'entrée de l'ensemble des structures porteuses de Commissions locales de l'eau au sein de l'AGORA. Les SAGE se mettent en place progressivement dans la région et la formalisation d'un réseau des CLE au sein de l'AGORA semble nécessaire. L'Interparcs Eau relancé en 2020 va également nourrir les travaux de l'AGORA et l'entrée d'acteurs de l'aménagement du territoire (comme l'Etablissement public foncier régional) est important pour décliner de manière opérationnelle le SRADDET* ».
- Monsieur **WIGT** ajoute que « *l'entrée de l'ensemble des établissements publics territoriaux de bassin au sein de l'AGORA est une excellente chose et que l'objectif de créer un réseau des EPTB pour en faciliter l'émergence dans la région est tout à fait pertinent. L'évolution du Bureau de l'AGORA pour faire entrer plus d'acteurs des collectivités et des territoires mais également des acteurs de l'économie et des associations est très satisfaisante* ».
- Madame **TRAMONTIN** conclue que ces évolutions « *permettent d'affirmer le Bureau comme instance centrale de la gouvernance régionale et l'assemblée plénière comme un véritable parlement de l'eau. L'ouverture de l'AGORA à plus d'intercommunalités et d'acteurs du petit cycle de l'eau est essentielle pour pouvoir faire le lien avec la gestion patrimoniale de la ressource en eau et avoir une vision de gestion intégrée de l'eau. Les commissions sont aujourd'hui recentrées sur les grands enjeux du territoire et le changement climatique devient transversal aux trois commissions thématiques* ».

2. Evolution des instances de l'AGORA

En 2020, une réflexion sur l'évolution des instances de l'AGORA a été menée au sein du Bureau, l'objectif étant triple :

- Faire évoluer la composition de **l'instance plénière de l'AGORA** pour intégrer plus de représentants des métropoles et intercommunalités, des commissions locales de l'eau, des établissements publics territoriaux de bassin, des acteurs de l'aménagement du territoire et du petit cycle de l'eau, et pour une meilleure représentativité des territoires du Rhône et du littoral de l'Est de la région.
- Elargir la composition du **Bureau** de l'AGORA à 28 membres en rééquilibrant les représentations entre les trois collèges (collectivités, services de l'Etat et usagers) et en diversifiant les représentations (CLE, EPTB, PNR, Métropoles, EPCI, Départements, gestionnaire d'eau souterraine, gestionnaire d'eau potable, ...).
- Redéfinir le contour des **Commissions thématiques** au plus proche des enjeux du territoire avec l'intégration, au sein de chacune, de l'adaptation au changement climatique, comme sujet central et transversal.



3. Elections

3.1 - Elections des membres du collège des collectivités au Bureau

L'évolution de la composition du Bureau de l'AGORA nécessitait l'élection des nouveaux membres au sein du collège des collectivités. Après un appel à candidatures mené en préalable de la séance plénière du 11 mai, sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Victor BERENGUEL, Président du SMADESEP ;
- Monsieur Jérôme BOULETIN, Président du Syndicat d'eau potable Rhône Ventoux ;
- Monsieur Didier BREMONT, Président de la Communauté d'agglomération Provence Verte et Président du Syndicat mixte de l'Argens ;
- Monsieur Jacques ESPITALIER, Vice-Président du Parc Naturel Régional du Verdon ;
- Monsieur Olivier GUIROU, Président du Syndicat du Bassin de l'Arc et Président de la CLE du SAGE de l'Arc ;
- Monsieur Christian MOUNIER, Vice-président du Département de Vaucluse ;
- Monsieur Hervé PAUL, Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- Madame Céline TRAMONTIN, Présidente du SYMCRAU ;
- Monsieur Marc VIOSSAT, Vice-président du Département des Hautes-Alpes.

Les autres membres du collège des collectivités sont la Région (2 représentants), l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE – 1 représentant) et le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD – 1 représentant) ; soit au total 13 membres pour ce collège.

Pour rappel, les autres collèges du Bureau sont constitués de :

- Services de l'Etat (6 membres) : Agence de l'Eau, DREAL, 2 DDT (dont la DDTM06, la seconde restant à déterminer), DRAAF, Office Français de la Biodiversité ;
- Usagers (9 membres) : Chambre Régionale d'Agriculture, Société du Canal de Provence, Electricité de France, Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du

Milieu Aquatique, Aqua-Valley/EaEcoentreprises, Commission Exécutive de la Durance, Union régionale des CPIE, France Nature Environnement, Maison régionale de l'eau.

La question d'une suppléance possible pour les membres au sein du Bureau a été posée à plusieurs reprises et sera soumise à l'avis du Bureau lors de sa prochaine séance à l'automne 2021, tout comme les nouvelles demandes d'intégration de structures au sein du Bureau formulées en séance.

Le Président VITEL rappelle cependant qu'un équilibre est à respecter entre les différentes catégories d'acteurs, de même qu'il est important de maîtriser le nombre total de membres pour permettre une grande efficacité de l'instance.

3.2 - Elections des Présidents des Commissions thématiques

Après un appel à candidatures mené en préalable de la séance plénière du 11 mai, sont élus à l'unanimité :

- Monsieur **Jacques ESPITALIER**, Vice-Président du Parc Naturel Régional du Verdon, en tant que Président de la Commission thématique « Aménagement du territoire et solidarités » ;
- Madame **Céline TRAMONTIN**, Présidente du Syndicat mixte de la nappe de Crau (SYMCRU), en tant que Présidente de la Commission thématique « Ressource en eau et biodiversité aquatique » ;
- Monsieur **Yves WIGT**, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD), en tant que Président de la Commission thématique « Innovation et patrimoine hydraulique ».

4. Avis de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027

4.1 - Présentation par l'Agence de l'Eau

Madame Annick MIEVRE, Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, présente le dispositif de consultation en cours sur le projet de SDAGE 2022-2027, de Programme de Mesures et des documents d'accompagnement.

Madame MIEVRE insiste sur l'actualisation des orientations fondamentales :

- Actualisation ciblée sur 3 enjeux majeurs identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :
 - la gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique,
 - la lutte contre les pollutions par les substances dangereuses,
 - la restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation.
- Complétée par la prise en compte des avis reçus dans le cadre des consultations sur les questions importantes.

Madame MIEVRE présente ensuite les principales évolutions du projet de SDAGE :

- Renforcer l'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer la concertation et la gouvernance locale de l'eau ;
- Après un passage à l'action avec le SDAGE 2016-2021, rechercher une plus grande efficacité pour l'atteinte du bon état, par des approches intégrées et le suivi et l'évaluation des plans d'actions (captages prioritaires / PGRE) ;

- Renforcer et faciliter la prise en compte des objectifs de la politique de l'eau dans les projets et l'aménagement du territoire.

4.2 - Présentation de l'avis de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027

Sandrine HENCKEL, chargée de mission au service Eau et Risques naturels de la Région, présente la proposition d'avis de l'AGORA sur le projet de SDAGE 2022-2027.

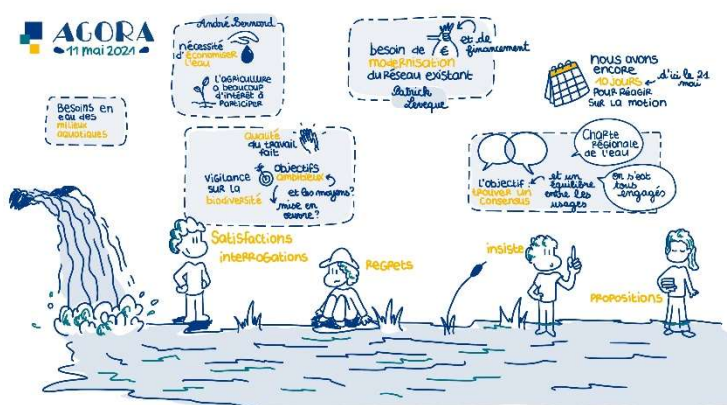
Madame HENCKEL précise tout d'abord que cette proposition d'avis a fait l'objet d'un travail collectif entre les services de la Région et un groupe de travail dédié composé de plusieurs partenaires.

Cette proposition est soumise à l'avis des membres de l'AGORA, chacun en ayant eu communication en préalable de la réunion. A l'issue des échanges, le Président Philippe VITEL propose de laisser la possibilité aux membres de l'AGORA de réagir par écrit sur le projet d'avis jusqu'au 21 mai prochain

Les très nombreuses contributions faites en séance (interventions orales, via le tchat ou l'outil collaboratif) ou reçues par écrit avant le 21 mai, ont fait l'objet d'un travail d'analyse par le service Eau et Risques naturels de la Région.

Comme indiqué par le Président VITEL, seuls les points pouvant être partagés par l'ensemble des membres de l'AGORA ont été retenus dans la version finale du document.

Madame MIEVRE et Monsieur VITEL ont également rappelé la possibilité et l'intérêt pour chacun des membres de contribuer à la consultation sur le projet de SDAGE, au nom de sa structure, et ainsi de mettre en avant des positions individuelles qui ne pourraient pas être reprises dans l'avis partenarial de l'AGORA.



La version finale de l'avis de l'AGORA est jointe au présent compte rendu.

5. Point sur les grandes contractualisations et programmations en cours d'élaboration

Marlise TOURNOUX, Olivier NALBONE et Anna MORISSET, chargés de mission au service Eau et Risques naturels de la Région, présentent les différentes contractualisations et programmations en cours d'élaboration :

- **Contrat d'avenir Etat-Région 2021-2027** : les enjeux liés à l'eau et aux risques naturels se retrouvent dans la Priorité 1 « Adaptation du territoire à la transition climatique, énergétique et environnementale » du Contrat d'avenir signé le 5 janvier 2021, au niveau de deux mesures :
 - 1. Transition climatique : sous-mesures 1.1. *Amélioration de la connaissance et de la culture du risque* et 1.2. *Adaptation et résilience aux risques* ;
 - 3. Transition écologique : sous-mesures 3.3. *Soutien aux programmes biodiversité, milieux naturels et milieux aquatiques* et 3.5. *Soutien aux investissements et à la gestion patrimoniale des ressources en eau superficielle et souterraine*.
- **Convention interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) 2021-2027** : les enjeux liés à la ressource en eau et aux risques naturels en montagne figurent dans le projet de Convention interrégionale CIMA en cours de rédaction au niveau de deux axes :

- 1. Limiter les effets du changement climatique et préserver l'environnement alpin : *mesure 1.2. Promouvoir une utilisation des ressources en eau économe, respectueuse de l'environnement et tenant compte des multi usages* ;
 - 2. Bien vivre en montagne et adapter nos modes de vies au changement climatique : *mesure 2.2. Développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels.*
- **Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Plan Rhône 2021-2027** : un protocole d'accord est en cours de négociation ; les volets du futur Contrat de plan interrégional Plan Rhône les plus en lien avec l'eau sont :
 - Volet 1. Favoriser la résilience des territoires et des activités face aux inondations ;
 - Volet 3. Restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau et préserver l'équilibre quantitatif ;

Les autres volets du futur Plan Rhône sont : le transport fluvial, le tourisme, la transition énergétique, l'agriculture, les actions transversales de recherche, l'éducation et la gouvernance.

- **Programme opérationnel FEDER 2021-2027** : les enjeux liés à l'eau et aux risques naturels se retrouvent dans le projet de programme opérationnel FEDER au niveau de l'objectif spécifique 2.4. Adaptation au changement climatique, prévention des risques et résilience face aux catastrophes :
 - Type d'action 1 : Atténuer la vulnérabilité du territoire aux risques naturels grâce aux solutions fondées sur la nature ;
 - Type d'actions 2 : Restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités.

Il est précisé que la volonté de l'Europe est de soutenir des projets concrets (travaux et études pré-opérationnelles), réalistes (maîtres d'ouvrages solides et projets mûrs), et d'une certaine ampleur (seuils d'éligibilité financière). Les premiers appels à projets devraient être lancés en début d'année 2022.

- **Programme FEADER 2021-2027** :

En 2021-2022 : Période de transition : le Programme de Développement Rural (PDR) actuel est prolongé de 2 ans (mêmes règles, nouveaux budgets).

De 2023 à 2027 : Nouvelle Politique Agricole Commune : le Plan Stratégique National (PSN) intégrera les mesures : Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles et Aides aux investissements productifs agricoles qui sont en cours d'élaboration.

Appels à projets ouverts en 2021 :

- Sur l'hydraulique agricole : appels à propositions lancés en Janvier 2021 sur les mesures 4.3.1 (Modernisation) avec 2 dates de clôture (12 mars et 30 juillet 2021) et 4.3.2 (Extension) avec une date de clôture le 30 juillet 2021.
- Sur la préservation de la qualité de l'eau : appel à projet sur les mesures 4.1.2 (Investissements dans les filières végétales) qui se clôture le 14 mai 2021 et 4.3.4 (Aires de lavage et systèmes de traitement des effluents phytosanitaires) qui se clôture le 15 juin 2021.

6. Présentation des dernières publications

6.1 - Le livret Eau de l'Interparcs

Par un travail collaboratif des 9 Parcs naturels régionaux et des services de la Région, un livret sur l'eau et les milieux aquatiques a été produit à l'automne 2020.

Objectif : donner à voir et illustrer la diversité et la cohérence des actions menées par les 9 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques, dans le cadre du Plan Climat régional.

Diffusion : sur les sites Internet des Parcs naturels régionaux et édition papier à venir.



6.2 - La plaquette Biodiversité aquatique de l'ARBE-OREMA

Par un travail collaboratif porté par l'ARBE via l'OREMA, la Région, l'Agence de l'Eau, l'OFB, la Maison Régionale de l'Eau, la Tour du Valat et l'Association Régionale des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, une plaquette a été élaborée sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité aquatique dans l'aménagement du territoire.

Objectif : faire prendre conscience des enjeux et inciter les collectivités à agir en faveur de la biodiversité aquatique en montrant par des retours d'expérience, les bénéfiques d'actions/de projets d'aménagements concourant à la préservation des milieux et des espèces aquatiques, dans un contexte de changement climatique.

Diffusion : sur le site Internet de l'ARBE et de l'OREMA et édition papier à venir.



7. Prochaines étapes

Le Président VITEL tient à remercier chaleureusement Christel FRANCCART, qui quitte le Service Eau et Risques naturels, pour la très grande qualité du travail accompli depuis la mise en place de l'AGORA. L'ensemble des membres de l'AGORA se joint au Président pour ces remerciements.

Le Président informe l'assemblée que Cécile PITTET a été nommée en remplacement de Christel FRANCCART et lui souhaite la bienvenue. Cécile PITTET présente les étapes à venir pour la fin d'année 2021 :

- D'ici à l'été, travail avec les Présidents des Commissions thématiques ;
- A l'automne, organisation de la 6^{ème} journée régionale sur les eaux souterraines,
- Dans le cadre de l'évènement CYCL'EAU les 1^{er} et 2 décembre 2021 à Aix-en-Provence, tenue du 2^{ème} Forum régional de l'eau avec la remise des Trophées Eau.

Conclusions

Le Président Philippe VITEL donne la parole à Madame Eliane BARREILLE comme grand témoin des travaux de l'AGORA.

En tant que Vice-présidente de la Région déléguée à la ruralité, Madame Eliane BARREILLE souhaite apporter son témoignage sur les travaux de l'AGORA : « *Les enjeux de l'eau sont multiples au niveau de l'aménagement du territoire d'où la nécessité de mettre en œuvre la déclinaison des règles du SRADDET sur les territoires. Le travail sur Prohydra 2028 et l'adoption de la stratégie en faveur de l'hydraulique agricole est aussi à souligner. Il est également important de rappeler le travail réalisé sur les risques naturels via le Livre Blanc et le Comité régional de concertation sur les risques. En lien avec ceci, sur la compétence de gestion de l'eau et des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), Madame BARREILLE souligne en particulier les contraintes des territoires ruraux peu peuplés, auxquels la loi ne donne pas les moyens financiers nécessaires au vu des enjeux.*

Le Président VITEL remercie Madame BARREILLE ainsi que l'ensemble des participants et se félicite des échanges fructueux de cette séance tenue entièrement en version dématérialisée.

L'ensemble des sujets à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée.

Le Président de l'AGORA,

Signé Philippe VITEL